

XAVIER DARON ARCHITECTE DPLG

11 RUE MOULIN A VENT 97 400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH26**

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°26

DU 02/12/2014

"PLATEAU SPORTIF COUVERT A LA RIVIERE DU MAT"

CREATION D'UN PLATEAU NOIR COUVERT AVEC VESTIAIRES SANITAIRES BUREAUX ET LOCAUX DE STOCKAGE

	PC n°	PC 097 402 12A0024	délivré le 13 se	otembre 2012		
Présents	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 70 31 44	0692 67 23 49	Х
X	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M. LIN SI	BDET	0262 41 35 01	aucun	0692 66 48 30	Х
	M. GAULTIER	INTEGRALE SUD	0262 10 95 00	0262 33 67 49	0692 70 67 08	X
	M SARPEDON	SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 67 36 47	X
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	Х
X	M. BELEGO	BBOI	0262 42 16 65	0262 43 68 16	0692 31 04 11	Х
X	M. TURPIN	BBOI	0262 42 16 65	0262 43 68 16	0692 31 04 19	Х
X	M. CARADOT	SMOI	0262 34 08 77	0262 33 72 95	0692 97 04 97	X
X	M. MAILLOT	SMG	0262 58 59 49	0262 58 59 08	0692 29 40 18	X
X	M. RAVILY	SMG	0262 58 59 49	0262 58 59 08	0692 29 40 12	X
	M. MOREL	FAOI	0262 24 77 60	0262 27 02 36	0692 44 90 93	X
X	M. GRONDIN	JLGF			0692 46 95 82	X
X	M. BOYER	LJDSB	0262 57 71 82	0262 57 28 74	0692 22 93 04	X
	M. GRONDIN	BATINOV	aucun	aucun	0692 48 36 39	X
	M. AJORQUE	TDS	0262 93 11 05	0262 93 11 05	0692 20 26 27	X
	M. VANDENESSE	DLA	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	Х
X	M. SORA	AROS	0262 58 49 05	aucun	0692 34 99 22	X
	M. ARNAL	TEP	0262 30 23 34	0262 58 32 81	0692 78 40 90	X

PROCHAINE REUNION: LE 09/12/2014 à 08h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUEES: BBOI, SMOI, SMG, FAOI, LJDSB

1.2 VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE

1.2.1 **VRD**

PM: devis en TS: validé par MOe, validation MO à confirmer

→ proposition MOe : suppression prestations de murets moellons pour compenser les TS: validation MO

Raccordements fluides:

AEP: dimension de la fosse de comptage

→ demande en cours par MOe

Télécoms : démarches de raccordement : à la charge du maître d'ouvrage

EXE VRD / épandage ANC :

→ Transmission le 01/12/14 au BET GEISER & au SPANC d'un plans d'exécution corrigé sur la base des préconisations définies en RDV pour validation

1.2.2 GROS OEUVRE

Reprises & finitions sur gros œuvre ci-dessous : en cours

Rappel (14/09/30): Position des plots d'équipements sportifs amovibles :

→ visa MOe sur dernier plan de SMOI communiqué en cours

Reprises face ext du voile pignon recevant le mur d'escalade : en cours de finalisation

 \rightarrow RAPPEL (14/09/30) prévoir transmission FT dudit produit (de mémoire, avec « pelliplast fin » de VPI)

Jointoiements trous de banche mal réalisés : reprises finalisées

PM : Voiles béton banché pour murs initialement prévus en blocs US : parement :

- → locaux dont le gros œuvre est destiné à être peint (imper) : salle de réunion, bureaux et boxs : débullage et ragréage pelliculaire (avec produit qui est retenu après essais sur voile file H) selon nécessité.
- → locaux dont le gros œuvre est destiné à rester brut : WCs, vestiaires : débullage selon nécessité et ragréage de l'intégralité des voiles (apparence homogène) : avec produit qui est retenu après essais sur voile file H.
 - → merci de confirmer que les propriétés en termes notamment d'imperméabilité des murs des vestiaires & WC collectifs soient à minima d'un niveau équivalent à ce qui était initialement prescrit (initialement prévu réalisation en blocs US de 19 avec enduits à 450kg/m3 de ciment fibrés & avec adjuvants d'étanchéification) ; dans le cas contraire, proposer solution de traitement des voiles (autre que peinture)

RAPPEL (23/09/2014): Grilles de ventilation (VH/VB)

- doivent être réduites à Ø125 lorsque apparentes en extérieur : pour WCs : selon schéma MOe (en retrait côté ext de 50 mm, pour que la grille de ventilation soit dans le plan du nu ext du voile)
- doivent être supprimées lorsque correspondant à des extracteurs en option
- doivent être conservés dans les vestiaires en arrière du doublage en bardage (les grilles intérieures restent à la charge du gros-œuvre)

1.3 CHARPENTE METALLIQUE & MENUISERIE METALLIQUE

Local boulistes : panne Z d'égout côté varangue : à reprendre

Platine sur voile BA de file 5 : à reprendre

RAPPEL (14/09/02) : Charpente galvanisée : défauts ponctuels de galvanisation : attendu proposition de reprise (indiquer méthode et date de reprise)

→ reprise en cours. PM : méthodologie non validée par MOe

Rappel (14/09/30): Transmettre PV d'autocontrôle de boulonnage des charpentes au MOe & CT

Profilés ramasse pannes : ne permet pas la mise en œuvre des menuiseries métalliques : proposer solution de reprise permettant la réalisation des ouvrages comme indiqué au dossier marché (EXE à transmettre)

→ suite synthèse avec menuisier alu, possibilité de placer en-dessous des ramasse-pannes la menuiserie aluminium, en diminuant les dimensions de la menuiseries, sous réserve que l'entreprise SMOI accepte d'ajouter un profilé métallique faisant linteau dont l'arase inférieure serait au niveau des ramasse pannes

Croix de St André : défauts de réalisation, ne permettant pas la pose des ouvrages de menuiserie bois comme prévu au dossier marché

ightarrow convenu que les croix de St André seraient conservées en l'état, le menuisier en faisant son affaire

1.4 **COUVERTURE**

Intervention en cours : effectif env. 6 ouvriers : platelage plateau sportif finalisé, couverture vestiaires en cours, & platelage bureaux en cours

→ finition pannes d'égout : prévoir transmission détail & devis en TS

1.5 MENUISERIE ALUMINIUM

Menuiseries aluminium prévues en couleur au dossier marché, posées avec profilés blancs :

→ l'entreprise annonce la dépose des menuiseries et leur passage au laquage

Menuiseries aluminium JA6D1 : observé avec l'entreprise que le mode de réalisation de la charpente métallique, non conforme au dossier marché, ne permet pas la pose des menuiseries, et par ailleurs nous n'avons toujours pas reçu de PAC corrigé & complété : ne pas poser de menuiseries tant que ces deux points n'auront pas été reglés

RAPPEL (14/10/28) Grilles de ventilation : Ø125 : échantillon à présenter pour validation MOe (doit être prélaqué : cf. CCTP)

1.6 MENUISERIE BOIS

RAPPEL (141007): URGENT: A régler avant intervention: compatibilité du bloc porte avec les menuiseries alu, type & position des couvre joints sur l'ensemble menuiserie alu – menuiserie bois

- → portes palières : problème d'approvisionnement de l'entreprise ; convenu que pour respecter les délais les portes palières parement métal & à huisserie métal seront remplacées par des portes palières parement bois & huisserie bois
- ightarrow portes palières : seuils : validés par MOe ; prévoir réalisation de pentes ponctuelles lorsque supérieurs à 20 mm
- ightarrow sens d'ouverture des portes palières : doivent être confirmés par MOe pour prochaine réunion de chantier

1.7 REVÊTEMENTS DURS

RAPPEL (14/07/15): Dallages réalisés : à réceptionner (& transmettre PV)

Nouveaux échantillons présentés : carrelage : suite définition des références retenues, confirmer réception choix MOe

RAPPEL (14/05/20) : à transmettre : fiches techniques (avec classement UPEC & glissance selon NF XP P05-011 : à priori PN18 & PC20), en précisant la destination (S1 & S2)

→ sur la base des tracés de niveaux et des pentes prévues, indiquer au plombier l'altimétrie des siphons de sol (SS) dans les vestiaires, WC, etc...

1.10 **ELECTRICITE**

L'électricien demande au VRD des regards complémentaires : transmettre au VRD position des regards

→ position regard de tirage définie : à mettre en place

PM : réseaux apparents & chemins de câble : tracé à faire valider par MOe avant toute réalisation

Fiches techniques transmises:

→ Luminaire type A: produit proposé LUNAR T5 de DISANO : classe II comme prescrit au CCTP - mais non IK10 comme demandé (IK 08 selon FT)

1.11 PEINTURE / ETANCHÉITÉ

RAS

1.13 A TOUTES LES ENTREPRISES

RAPPEL : les voiles béton de gros œuvre devant rester bruts, ne pas les détériorer Merci à toutes les entreprises ayant des règlements de situations en retard de le signaler à la maîtrise d'œuvre

1.13 CONTRÔLE TECHNIQUE

RAS